

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2023/069

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....  
**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

Arrondissement de

**BESANCON**

Séance du 18/09/2023

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que la convocation a été faite le 13/09/2023 et que le nombre des membres en exercice est de dix neuf.**

Présents :

Mmes GILLET, DELESSARD, DUBOIS, BORRINI, PRALON, SANDER, LECLERC, TANNIERES ;  
MM. BOURGEOIS, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, HOUSSIN, PONS.

Absents excusés : Jean-Louis BAULIEU donne pouvoir à Emile BOURGEOIS, Damien LAPOUGE donne pouvoir à Thomas HOUSSIN, Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Geneviève SIMON BOUVRET donne pouvoir à Françoise GILLET.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**ADHESION A LA CHARTE+ NATURE**

***Rapporteur : Francis HENRIOT***

La charte + Nature est proposée aux collectivités et structures publiques ou privées qui souhaitent s'engager dans une gestion écologique et durable de l'ensemble de leurs espaces extérieurs.

Cette charte est basée sur 3 niveaux de progression qui permettent d'avancer pas à pas selon les capacités de la structure engagée.

Les engagements sur lesquels la collectivité se positionne sont regroupés en 4 thématiques :

- Réduire les déchets verts
- Mieux gérer l'eau
- Favoriser la biodiversité
- Communiquer

Publié le 26 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID : 025-212502587-20230918-2023072-DE

Berger  
Levrault

La Fredon apporte une aide technique pour mettre en œuvre la Charte. Elle assure également la démarche de labellisation par la visite de contrôle du respect des engagements et la constitution du dossier de labellisation.

Le label est acquis pour une durée de 5 ans. A l'issue une visite de contrôle est nécessaire pour conserver le label.

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux que la commune de Franois s'engage dans la démarche Charte + Nature. Pour cela elle doit signer un acte d'engagement dans lequel elle accepte de respecter dans un délai d'un an les critères du niveau 1 de la Charte + Nature. La Fredon dans le cadre de son accompagnement propose 2 devis d'un montant de 990€ TTC pour l'assistance technique et 1 440€ TTC pour la procédure de labellisation.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés*

- *Accepte d'engager la commune de Franois dans la démarche Charte + Nature*
- *Donne son accord pour que monsieur le Maire signe l'acte d'engagement*
- *Valide la proposition de la Fredon pour un montant de 990,00 € T.T.C. et 1 440,00€ T.T.C. et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les devis*

**Fait et délibéré, le 18 septembre 2023**

**Le Maire,**

**Émile BOURGEOIS.**

